

Le 24 janvier 2008



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS DECIDE D'UNE REDUCTION DE LA DETTE DE LA GAMBIE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 24 janvier 2008 et ont décidé de recommander à leurs Gouvernements une réduction du stock de dette de la République de Gambie, ce pays ayant franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) en décembre 2007.

Ils ont salué la détermination de la République de Gambie à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

2. Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris par la République de Gambie était estimé à environ 40 millions de dollars en valeur nominale au 1^{er} décembre 2007.

Afin de contribuer à la restauration de la soutenabilité de la dette de la République de la Gambie, ils ont décidé d'annuler 11,64 millions de dollars en valeur nominale, soit l'intégralité de la dette pré-date butoir et une partie de la dette post-date butoir. Cette annulation représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée tel que défini par le Fonds Monétaire International et l'Association Internationale pour le Développement.

3. La République de Gambie s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Les autorités de la République de Gambie se sont également engagées à rechercher un traitement comparable de leur dette de la part de tous leurs autres créanciers extérieurs.

Contact : Thomas COURBE, Secrétaire Général du Club de Paris

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la Gambie étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et du Japon, ainsi que du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation de la Gambie était conduite par M. Mousa Gibril BALA-GAYE, Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques. La réunion était présidée par M. Julien RENCKI, Vice-Président du Club de Paris, Sous directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français.

Notes techniques

1. Le programme économique de la Gambie est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance approuvé par le Fonds Monétaire International le 21 février 2007. La Gambie a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée en décembre 2007.

2. La dette extérieure publique de la Gambie était estimée à 452,6 millions de dollars en valeur nominale fin 1999 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 30,01 millions de dollars à fin 1999 et à 40,09 millions de dollars en valeur nominale au 1^{er} décembre 2007 (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.

4. La date butoir (1er juillet 1986 pour la Gambie) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris. Lorsqu'un pays débiteur rencontre pour la première fois les créanciers du Club de Paris, une « date butoir » est définie et elle n'est pas modifiée lors des traitements ultérieurs en Club de Paris et les crédits accordés après cette date butoir ne peuvent normalement pas faire l'objet d'un traitement.